

Liberté Égalité Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 24 mars 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

Code parcelle : **000-C-513**



Parcelle(s): 000-C-513, 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

1/8 pages



A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation nommé PSS - Bouxières-aux-Dames a été approuvé et affecte votre bien.

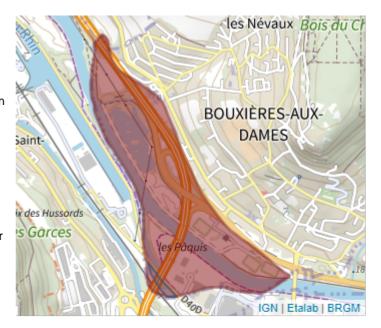
Date de prescription : 01/01/1956 Date d'approbation : 10/09/1956

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

InondationPar une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.





RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

| Rappel du risque : Inondation. | | |
|--|--|--|
| Le bien est il concern | é par des prescriptions de travaux ? | ☐ Oui ☑ Non |
| Si oui, les travaux p | prescrits ont été réalisés ? | ☐ Oui ☑ Non |
| INFORMATION RELATIVE A SUITE D'UNE CATASTROP | _ | ÉS PAR L'ASSURANCE À LA OU TECHNOLOGIQUE |
| Le bien a-t-il fait l'obje assurance suite à des dégât | et d'indemnisation par une ts liés à une catastrophe ? | ☐ Oui ☑ Non |
| Vous trouverez la liste des arrêtés de cata | astrophes naturelles pris sur la commun | ne en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu). |
| été en mesure de les corriger et le cas éc Préfecture ou d'informations concernant le | héant de les compléter à partir des info e bien, notamment les sinistres que le b | restituées dans ce document et certifient avoir rmations disponibles sur le site internet de la vien a subis. ment du PPR qui concernent la parcelle. |
| SIGNATURES | | |
| SIGNATURES | | |
| Vendeur / Bailleur | Date et lieu | Acheteur / Locataire |



ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

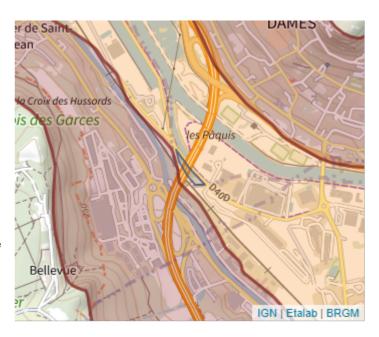


1 : Exposition faible
2 : Exposition moyenne
3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3

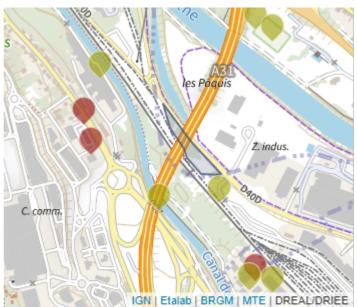




Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 3 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 8 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).







1 : potentiel radon faible
2 : potentiel radon moyen
3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Source: CCR

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 14

Sécheresse: 6

| Code national CATNAT | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE0400656A | 01/07/2003 | 30/09/2003 | 25/08/2004 | 26/08/2004 |
| INTE1920338A | 01/07/2018 | 31/12/2018 | 16/07/2019 | 09/08/2019 |
| INTE2112080A | 01/07/2020 | 30/09/2020 | 20/04/2021 | 07/05/2021 |
| INTE9400220A | 01/08/1989 | 31/12/1992 | 27/05/1994 | 10/06/1994 |
| IOME2308745A | 01/01/2022 | 31/03/2022 | 03/04/2023 | 03/05/2023 |
| IOME2308745A | 01/07/2022 | 30/09/2022 | 03/04/2023 | 03/05/2023 |

Inondations et/ou Coulées de Boue: 6

| Code national CATNAT | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE0600952A | 04/10/2006 | 05/10/2006 | 01/12/2006 | 08/12/2006 |
| INTE9500219A | 17/01/1995 | 31/01/1995 | 03/05/1995 | 07/05/1995 |
| INTE9800135A | 07/06/1997 | 07/06/1997 | 09/04/1998 | 23/04/1998 |
| INTE9900627A | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| NOR19830516 | 01/04/1983 | 28/04/1983 | 16/05/1983 | 18/05/1983 |
| NOR19830720 | 25/05/1983 | 30/05/1983 | 20/07/1983 | 26/07/1983 |

Mouvement de Terrain : 1

| Code national CATNAT | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9900627A | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |

Glissement de Terrain: 1

| Code national CATNAT | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| NOR19830720 | 25/05/1983 | 30/05/1983 | 20/07/1983 | 26/07/1983 |

Parcelle(s): 000-C-513, 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES



ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

| Nom du site | Fiche détaillée |
|-------------------------------|---|
| THIRIET MAGASINS | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100041305 |
| SCDF BARTHE CHANTAL ET PASCAL | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100001721 |
| KFC FRANCE SAS | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100024575 |

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

| Nom du site | Fiche détaillée |
|--|---|
| Carrière de sables et graviers | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909953 |
| Chantier S.N.C.F. | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910055 |
| Station-service | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910370 |
| Usine de fabrication d'ensembles chaudronnés mécano- soudés, Sources radioactives | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910371 |
| Serrurerie | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910687 |
| Ferrailleur | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908282 |
| Sablière | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908477 |
| Dépôt de liquide inflammable | https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909674 |